



# LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE

  
DONNÉES SESPROS 2016



Service public fédéral  
Sécurité sociale

.be





Cette année encore, le SPF Sécurité Sociale est heureux de vous présenter la nouvelle édition de la brochure SESPROS. Celle-ci vous donne un aperçu de l'actualisation des chiffres de la protection sociale belge et européenne.

La première partie consiste en la présentation des données statistiques SESPROS de la Belgique pour l'année 2016.

Globalement, les dépenses de protection sociale de la Belgique en terme de PIB entre 2015 et 2016 ont diminué (30,26 % du PIB en 2015 et 29,63 % en 2016).

Par rapport aux données 2015, on constate une diminution des dépenses concernant le chômage, celles-ci passent de 3,09 % du PIB en 2015 à 2,54 % du PIB en 2016. La tendance à la baisse observée en 2015 s'est poursuivie en 2016. Cette évolution est fortement influencée par les mesures prises par le gouvernement telles que la limitation du droit aux allocations d'insertion, le relèvement de la condition d'âge pour la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi.

Quant aux dépenses concernant la vieillesse, on constate une très légère diminution, passant de 10,89 % du PIB en 2015 à 10,78 % du PIB en 2016.

Si on regarde les dépenses de maladie/Soins de santé, on constate aussi une légère diminution (7,74 % du PIB en 2015 et 7,47 % du PIB en 2016).

En 2016, les recettes de protection sociale représentaient 29,46 % du PIB, soit 125 milliards d'euros. Par rapport à 2015, on constate une diminution des contributions des employeurs qui représentent la part la plus importante des recettes de protection sociale (TRS), soit 39,42 % contre 40,67 % du TRS en 2015. Cette diminution s'explique principalement par les mesures décidées par le gouvernement dans le cadre du taxshift.

Quant aux contributions publiques, on constate une augmentation de leur part dans les recettes de protection sociale en 2016, soit 38,97 % du TRS (37,40 % du TRS en 2015).



En ce qui concerne les contributions des personnes protégées, elles représentaient 19,76 % des recettes de protection sociale en 2016, soit une très légère augmentation par rapport à 2015 (19,69 % du TRS en 2015).

La seconde partie présente la comparaison des données 2015 de notre pays avec celles des autres Etats membres de l'Union Européenne. Il s'agit des données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Quelques données concernant certains pays sont encore provisoires et d'autres sont des estimations.

Cette brochure se veut une source concise de chiffres de la protection sociale pour tout public, chiffres que le SPF Sécurité sociale collecte auprès de ses différents partenaires en vue de répondre à ses obligations internationales de rapportage.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

# PRÉAMBULE

Peter Samyn, Directeur général  
DG Soutien et Coordination politiques  
SPF Sécurité sociale

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Sommaire</b>	<b>6</b>
<b>Perspective européenne</b>	<b>8</b>
1. Données de protection sociale de la Belgique en 2016	8
A) Recettes de protection sociale	8
B) Dépenses de protection sociale	10
C) Prestations sociales par risque	11
D) Types de prestations sociales	13
2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne	15
A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	15
B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	18
C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	20
<b>Abréviations</b>	<b>24</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>25</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>25</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>25</b>

COMMUNITY

## Perspective européenne

### 1. Données de protection sociale de la Belgique en 2016

Le produit intérieur brut (PIB) de l'année 2016 pour la Belgique s'élevait à 424.660 millions d'euros.

Pour l'année 2016, certaines données concernant certains régimes ne nous ont pas été fournies. Celles-ci n'ont pas été estimées, ce qui a pour conséquence une légère sous-estimation du total des dépenses et recettes.

#### A) Recettes de protection sociale

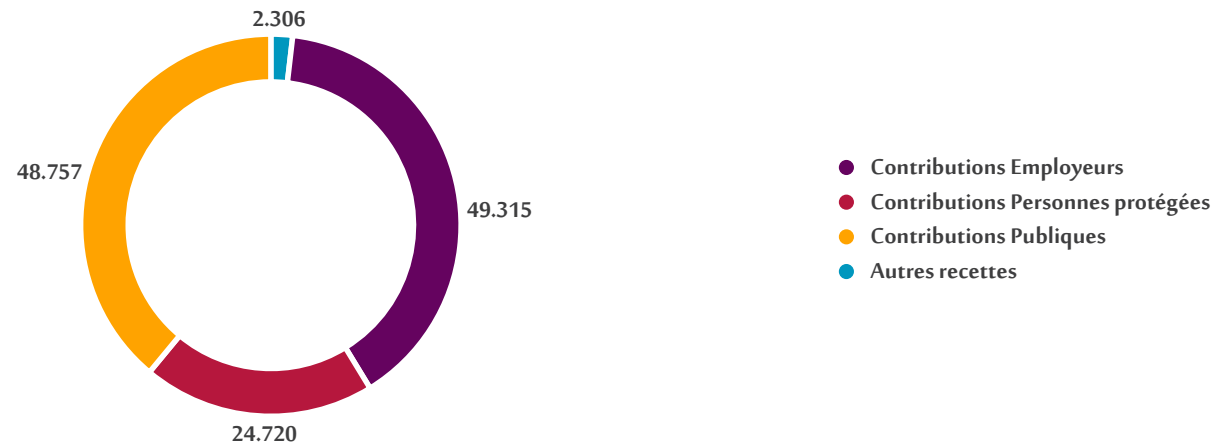
Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2016

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TRS <sup>1</sup>
Contributions Employeurs	49.314,58	11,61	39,42
Contributions Personnes protégées	24.720,24	5,82	19,76
Contributions Publiques	48.756,81	11,48	38,97
Autres recettes	2.306,21	0,54	1,84
<b>Total recettes</b>	<b>125.097,84</b>	<b>29,46</b>	<b>100,00</b>

Source : SPF Sécurité sociale



Figure 1 : Répartition des recettes sociales en 2016 (en millions d'€)



Source : SPF Sécurité sociale

En 2016, ce sont les contributions des employeurs qui représentent la part la plus importante des recettes de protection sociale, soit 39,42 %. Par rapport à 2015, on constate une diminution de ces dernières et de leur part dans les recettes de protection sociale (40,67 % du TRS en 2015). Cette diminution s'explique principalement par les mesures décidées par le gouvernement dans le cadre du taxshift.

Quant aux contributions publiques et contributions des personnes protégées, elles représentent respectivement 38,97 % et 19,76 % des recettes de protection sociale en 2016, soit une augmentation par rapport à 2015 (celles-ci représentaient respectivement 37,40 % et 19,69 % du TRS en 2015). Les autres recettes sont de l'ordre de 1,84 % du TRS (elles représentaient 2,24 % du TRS en 2015).

## B) Dépenses de protection sociale

Tableau 2 : Dépenses sociales de la Belgique en 2016

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TDS <sup>2</sup>
Prestations sociales	119.297,86	28,1	94,83
Dépenses de fonctionnement	4.666,25	1,1	3,71
Autres dépenses	1.843,63	0,4	1,47
<b>Total dépenses</b>	<b>125.807,74</b>	<b>29,63</b>	<b>100,00</b>

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 2 nous montre que la part la plus importante des dépenses de protection sociale est consacrée aux prestations, soit 94,83 % pour l'année 2016. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentent respectivement 3,71 % et 1,47 % du total des dépenses sociales. En 2016, la Belgique a consacré 29,63 % de son PIB en matière de protection sociale, ce qui constitue une diminution par rapport à 2015 (les dépenses s'élevaient à 30,26 % du PIB).

<sup>2</sup> TDS : Total des dépenses sociales

## C) Prestations sociales par risque

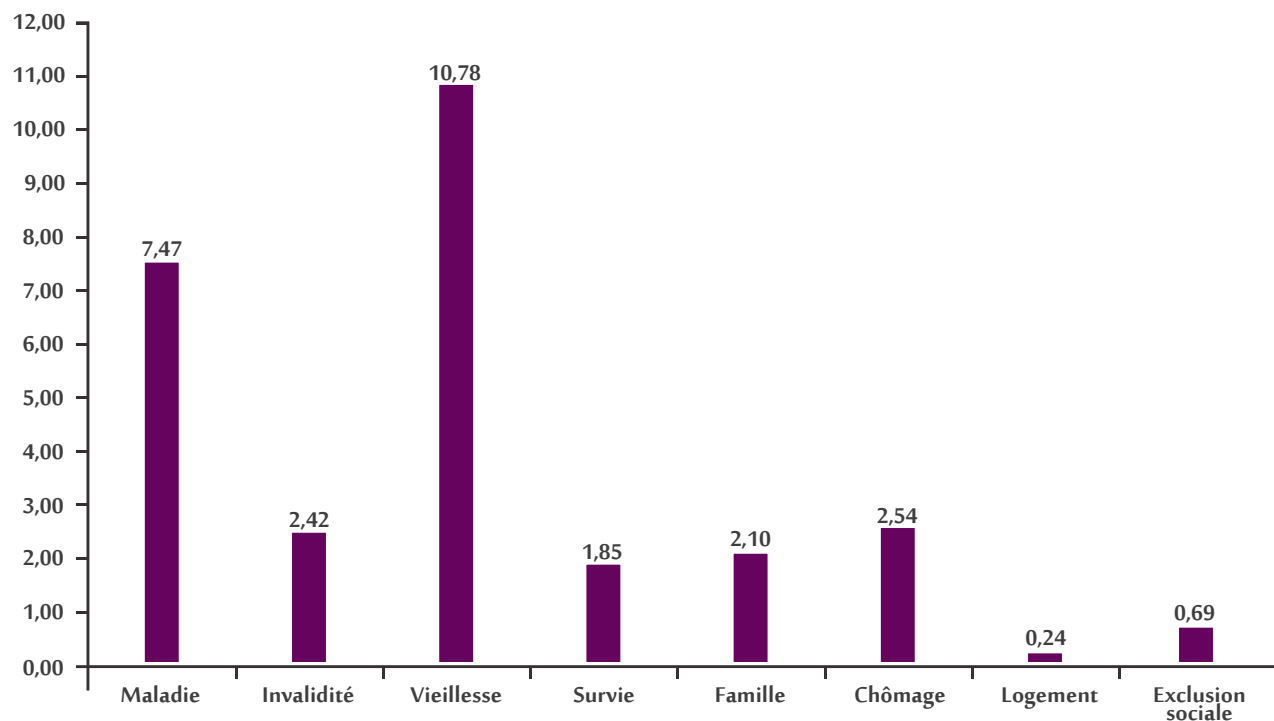
Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2016

Risques	En millions d'€	En % du PIB	En % du TPS <sup>3</sup>
Maladie	31.738,18	7,47	26,60
Invalidité	10.265,74	2,42	8,61
Vieillesse	45.773,92	10,78	38,37
Survie	7.835,46	1,85	6,57
Famille	8.936,61	2,10	7,49
Chômage	10.792,35	2,54	9,05
Logement	1.007,74	0,24	0,84
Exclusion sociale	2.947,87	0,69	2,47
<b>Total</b>	<b>119.297,87</b>	<b>28,09</b>	<b>100,00</b>

Source : SPF Sécurité sociale

Comme pour les années précédentes, ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des dépenses de prestations sociales, soit 38,37 %. Si l'on y associe les dépenses de Maladie / Soins de Santé, Invalidité (qui correspondent à nos concepts d'assurance maladie-invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles) et Survie, celles-ci représentent 80,15 % du total des prestations sociales (soit 22,52 % du PIB).

<sup>3</sup> TPS: Total des prestations sociales

**Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2016**

Source : SPF Sécurité sociale

La figure 2 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, en pourcentage du PIB. Ce sont les fonctions Logement et Exclusion sociale qui obtiennent les pourcentages les plus faibles, soit respectivement 0,24 % et 0,69 % du PIB. Tandis que les fonctions Vieillesse et Maladie / Soins de santé représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 10,78 % et 7,47 %. La fonction chômage quant à elle se classe troisième avec un pourcentage de 2,54 %. En ce qui concerne cette dernière, on constate une diminution des dépenses de chômage par rapport à 2015. Elles représentaient 3,09 % du PIB. La tendance à la baisse observée en 2015 s'est poursuivie en 2016. Cette évolution est fortement influencée par les mesures prises par le gouvernement telles que la limitation du droit aux allocations d'insertion, le relèvement de la condition d'âge pour la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. On constate aussi une diminution des dépenses de Maladie / Soins de santé, celles-ci s'élevaient à 7,74 % du PIB en 2015.

## D) Types de prestations sociales

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent en deux types de prestations : les prestations en espèces et les prestations en nature.

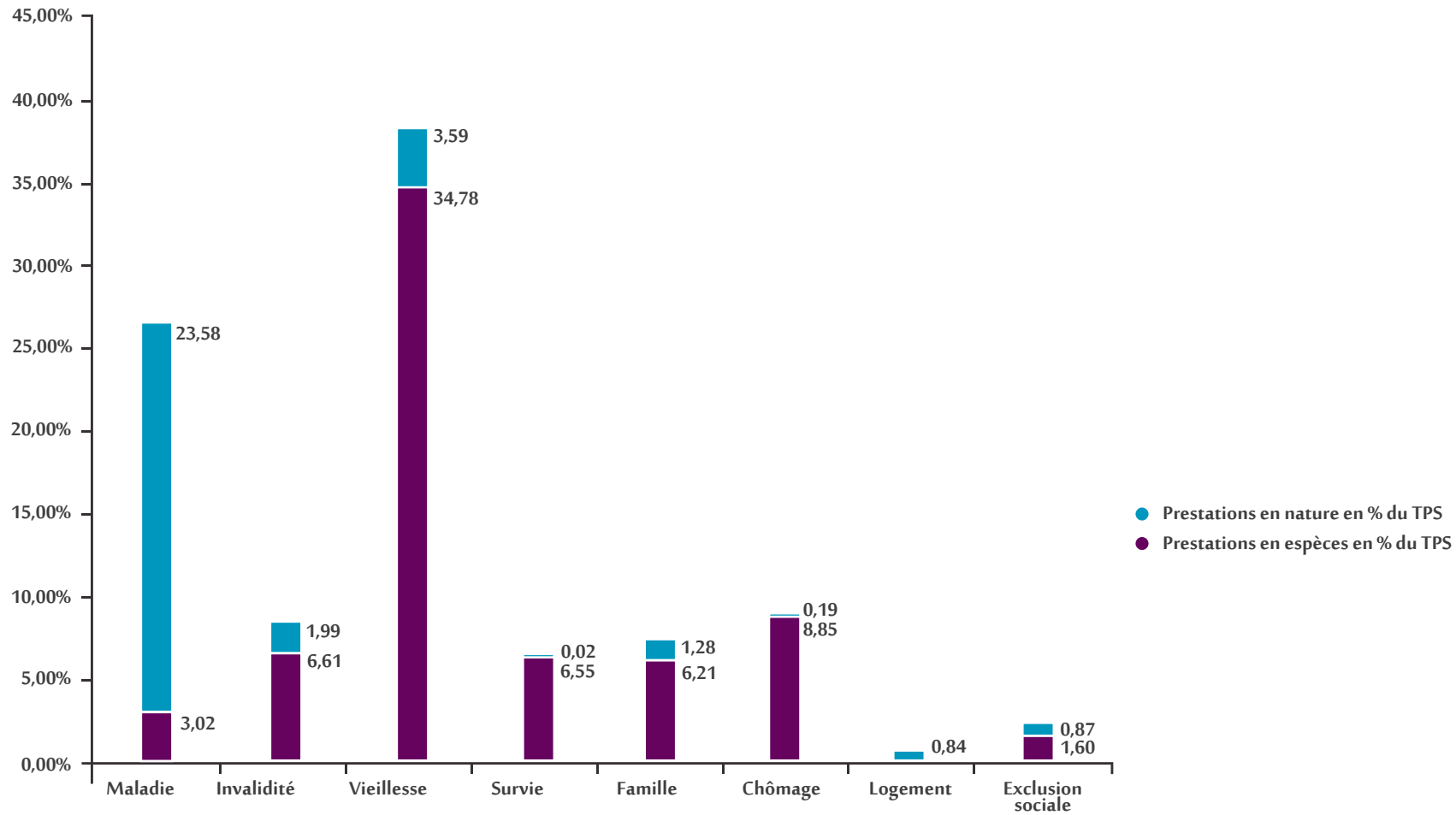
- **Une prestation en espèce** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple les congés payés de maladie, les paiements des pensions de vieillesse, ...
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Les remboursements de notre assurance 'soins de santé' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons par exemple : les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, ...

**Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2016**

Risques	Prestations en espèces (en millions d'€)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'€)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	3.607,95	3,02	28.130,24	23,58
Invalité	7.886,23	6,61	2.379,51	1,99
Vieillesse	41.486,37	34,78	4.287,55	3,59
Survie	7.816,45	6,55	19,01	0,02
Famille	7.409,53	6,21	1.527,08	1,28
Chômage	10.563,26	8,85	229,09	0,19
Logement		0,00	1.007,74	0,84
Exclusion sociale	1.910,88	1,60	1.036,98	0,87
<b>Total</b>	<b>80.680,67</b>	<b>67,63</b>	<b>38.617,20</b>	<b>32,37</b>

Source : SPF Sécurité sociale

En Belgique, les prestations sociales sont principalement des prestations versées en espèces. En 2016, les prestations en espèces représentaient 67,63 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (34,78 % pour les pensions de vieillesse, 8,85 % pour le chômage et 24,00 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 32,37 % du total des prestations sociales (23,58 % pour la fonction Maladie / Soins de santé et 8,79 % pour les autres prestations en nature).

**Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2016**

Source : SPF Sécurité sociale

## 2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous présentons les chiffres fournis par les Etats membres à Eurostat. Ces chiffres concernent l'année 2015. Pour la Belgique, nous avons utilisé la dernière actualisation de chiffres disponibles. Et pour les autres pays, nous avons utilisé les données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Pour l'année 2015, les moyennes EU28 ne sont pas disponibles car les données ne sont pas complètes pour tous les pays.

Les chiffres présentés sont des données brutes, ce qui signifie qu'elles ne tiennent pas compte de déductions d'impôts ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Ceci nous conduit à mettre en garde les utilisateurs de données contre toute conclusion hâtive. En effet l'utilisation de données brutes peut donner lieu à des interprétations biaisées de résultats d'analyses.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- paiements en espèces aux personnes protégées ;
- remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

### A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour une raison de lisibilité, nous ne reprendrons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles, mais nous nous limiterons à une sélection parmi ceux-ci. Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>).

Tableau 5 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2015

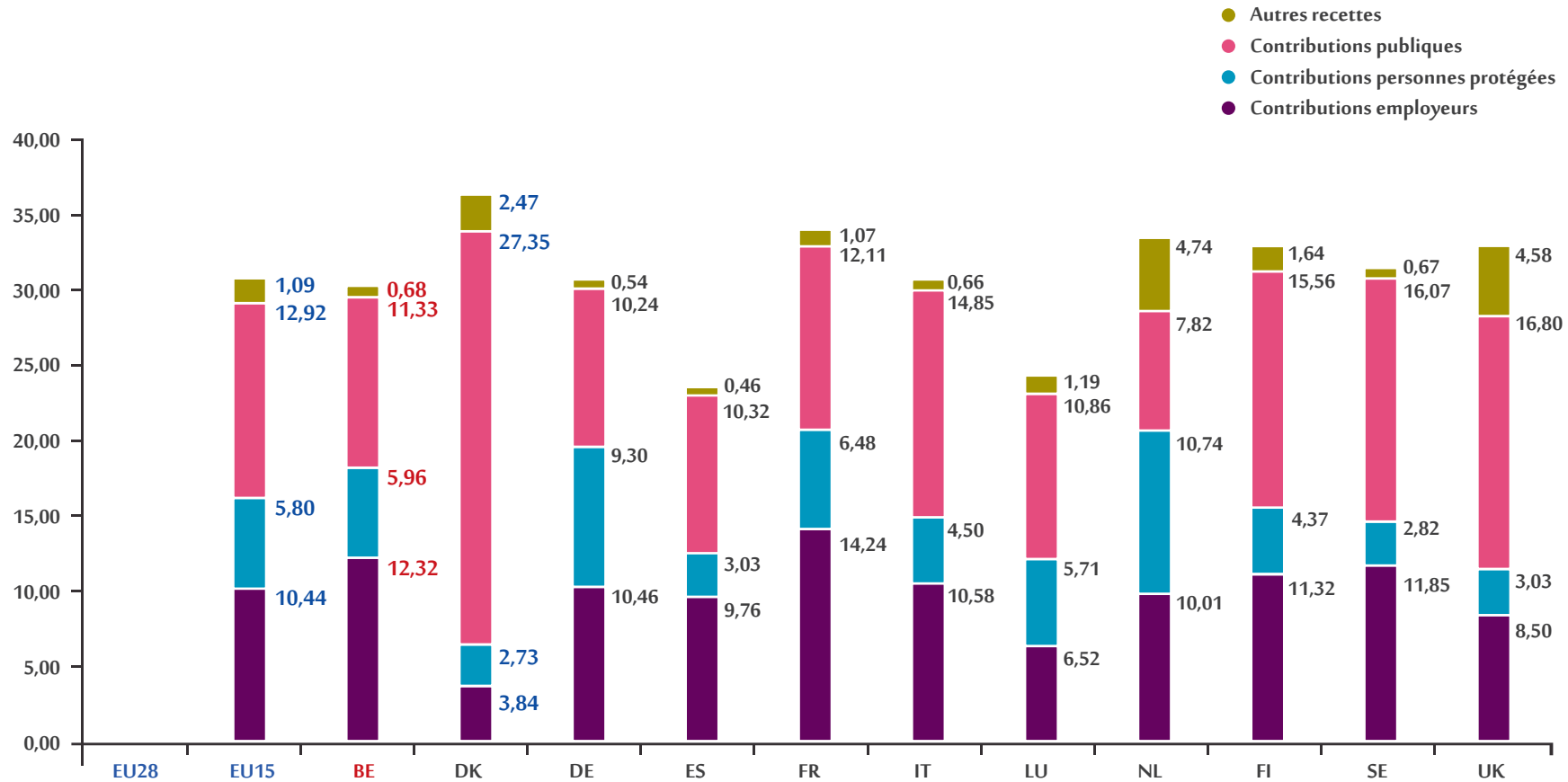
	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'€
<b>EU28</b>										
<b>EU15</b>	<b>10,44</b>	<b>33,81</b>	<b>5,80</b>	<b>18,80</b>	<b>12,92</b>	<b>41,85</b>	<b>1,71</b>	<b>5,54</b>	<b>30,90</b>	<b>4.212.053,27</b>
<b>BE</b>	<b>12,32</b>	<b>40,67</b>	<b>5,96</b>	<b>19,69</b>	<b>11,33</b>	<b>37,40</b>	<b>0,68</b>	<b>2,24</b>	<b>30,30</b>	<b>124.504,11</b>
DK	3,84	10,55	2,73	7,49	27,35	75,15	2,47	6,80	36,60	99.351,47
DE	10,46	34,25	9,31	30,47	10,24	33,51	0,54	1,76	30,50	931.306,22
ES	9,77	41,41	3,03	12,86	10,32	43,76	0,46	1,97	23,60	254.955,95
FR	14,24	42,02	6,48	19,12	12,11	35,71	1,07	3,14	33,90	745.195,17
IT	10,58	34,58	4,50	14,72	14,85	48,53	0,66	2,17	30,60	505.483,00
LU	6,52	26,86	5,71	23,53	10,86	44,70	1,19	4,91	24,00	12.527,28
NL	10,01	30,06	10,74	32,23	7,82	23,49	4,74	14,22	33,30	229.858,00
FI	11,32	34,42	4,37	13,28	15,56	47,31	1,64	4,98	32,90	68.932,68
SE	11,86	37,74	2,82	8,97	16,07	51,16	0,67	2,13	31,40	141.120,12
UK	8,50	25,84	3,03	9,21	16,80	51,04	4,58	13,90	32,90	859.635,04

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2015, les principales sources de financement de la protection sociale dans l'UE sont les cotisations sociales (52,61 % des recettes totales pour l'UE15). En Belgique, les cotisations sociales dues par les employeurs sont supérieures à la moyenne européenne, notre pays occupe le troisième rang derrière la France et l'Espagne. En ce qui concerne les cotisations des personnes protégées, les chiffres de la Belgique sont proches de la moyenne européenne. Les contributions publiques en Belgique sont quant à elles inférieures à la moyenne de l'UE. Par rapport aux autres pays non repris dans le tableau, les nouveaux pays membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie) ont aussi des contributions employeurs élevées (> 40 % du total des recettes de protection sociale).



Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2015



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 4 nous montre que la part des contributions publiques et la part des cotisations des employeurs représentent la majorité des recettes de protection sociale. Cette figure nous permet aussi d'observer deux types de systèmes de financement (système de type Bismarckien et le système de type Beveridge). Les pays nordiques Danemark, Suède, Finlande et Royaume-Uni suivent le modèle universel (système privilégiant les contributions publiques) et les autres pays le modèle assurantiel (système privilégiant les cotisations sociales). Néanmoins aujourd'hui, aucun système pur ne subsiste et les deux systèmes tendent à se rapprocher.

## B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le tableau 6 nous présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB. Ceci nous permet de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

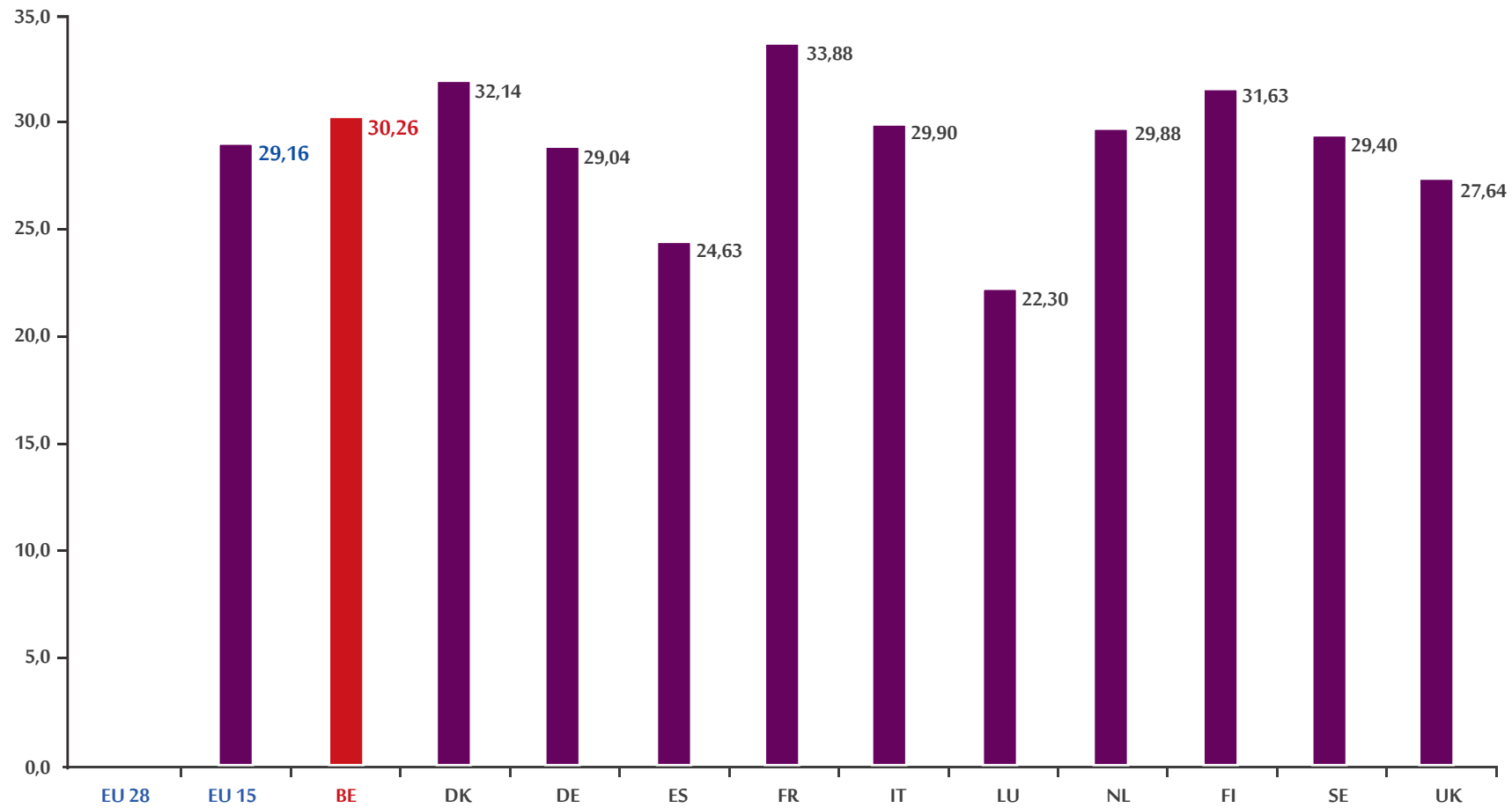
La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % ou plus du total des dépenses sociales.

**Tableau 6 : Structure des dépenses de protection sociale en 2015**

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
<b>EU28</b>								
<b>EU15</b>	<b>3.836.259,66</b>	<b>28,13</b>	<b>110.802,49</b>	<b>0,81</b>	<b>30.157,61</b>	<b>0,22</b>	<b>3.977.219,77</b>	<b>29,16</b>
<b>BE</b>	<b>119.137,63</b>	<b>28,99</b>	<b>3.665,40</b>	<b>0,89</b>	<b>1.568,21</b>	<b>0,38</b>	<b>124.371,24</b>	<b>30,26</b>
DK	84.519,28	30,96	3.222,38	1,18	0,00	0,00	87.741,65	32,14
DE	847.698,39	27,80	33.911,32	1,11	3.827,04	0,13	885.436,75	29,04
ES	261.400,25	24,18	4.850,33	0,45	31,33	0,00	266.281,91	24,63
FR	701.210,89	31,90	30.265,77	1,38	13.407,03	0,61	744.883,69	33,88
IT	476.291,00	28,83	10.448,00	0,63	7.225,00	0,44	493.964,00	29,90
LU	11.327,11	21,96	157,57	0,31	19,05	0,04	11.503,73	22,30
NL	194.122,00	28,13	9.911,00	1,44	2.144,00	0,31	206.177,00	29,88
FI	65.150,36	31,08	1.152,61	0,55	0,00	0,00	66.302,97	31,63
SE	129.446,52	28,82	2.615,92	0,58	0,00	0,00	132.062,44	29,40
UK	716.114,63	27,42	5.696,37	0,22	0,00	0,00	721.811,01	27,64

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Figure 5 : Dépenses sociales en % du PIB en 2015



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

## C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour mieux comparer les données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer proportionnellement sur base de la richesse nationale.

**Tableau 7 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2015**

	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
<b>EU28</b>								
<b>EU15</b>	<b>8,32</b>	<b>2,06</b>	<b>11,27</b>	<b>1,51</b>	<b>2,41</b>	<b>1,38</b>	<b>0,61</b>	<b>0,56</b>
<b>BE</b>	<b>7,74</b>	<b>2,35</b>	<b>10,89</b>	<b>1,90</b>	<b>2,13</b>	<b>3,09</b>	<b>0,23</b>	<b>0,65</b>
DK	6,25	4,04	11,51	2,03	3,46	1,51	0,70	1,46
DE	9,65	2,26	9,04	1,83	3,16	1,02	0,55	0,29
ES	6,62	1,73	9,66	2,38	1,28	2,16	0,10	0,25
FR	9,11	2,04	12,80	1,74	2,46	1,98	0,82	0,94
IT	6,64	1,68	14,14	2,66	1,72	1,73	0,04	0,22
LU	5,42	2,43	6,73	1,72	3,40	1,45	0,31	0,50
NL	9,28	2,67	10,80	1,14	1,09	1,47	0,12	1,24
FI	7,24	3,22	12,36	0,84	3,19	2,65	0,69	0,88
SE	7,50	3,34	12,22	0,34	2,99	1,05	0,44	0,95
UK	8,97	1,68	11,57	0,08	2,75	0,39	1,34	0,63

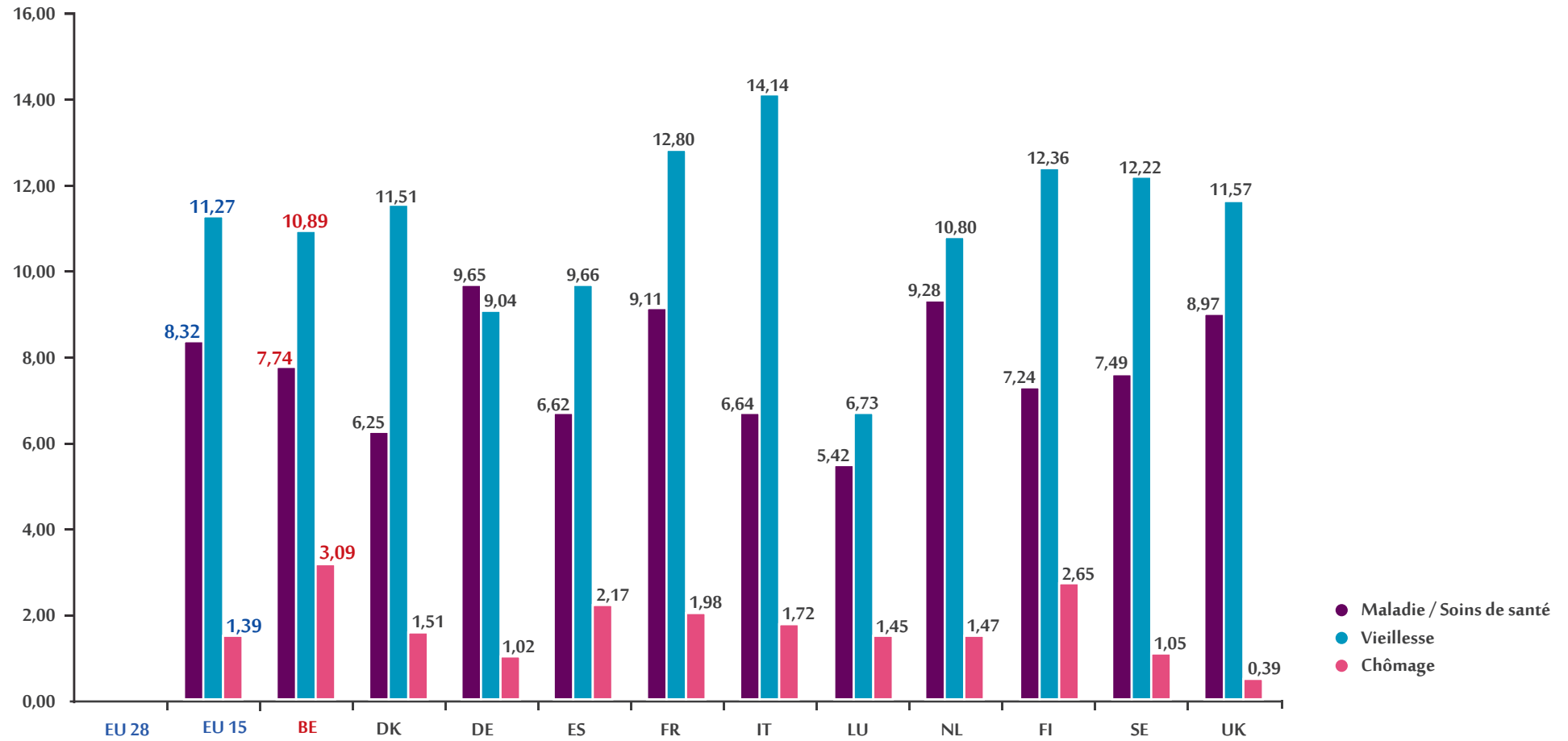
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 7 permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents Etats membres de l'Union Européenne. Notre pays se situe en 2015 au-dessus de la moyenne européenne EU15 sauf pour les fonctions Maladie / Soins de santé, Vieillesse, Famille / Enfants et Logement. Nous ne pouvons pas comparer par rapport à EU28 car ces données ne sont pas disponibles comme mentionné en début de section.

Les dépenses liées au vieillissement sont particulièrement élevées pour l'Italie, la France, la Finlande et la Suède. Pour la Belgique ces dépenses (10,89 % PIB) sont sous la moyenne européenne qui s'élève à 11,27 % PIB pour 2015. Néanmoins, si on considère les dépenses des fonctions Vieillesse et Survie qui représentent 12,79 % du PIB, la Belgique se situe juste au-dessus de la moyenne EU15 qui est de 12,78 % du PIB pour ces deux fonctions.

En ce qui concerne la fonction Chômage, trois pays se situent largement au-dessus de la moyenne européenne, il s'agit de la Belgique, de la Finlande et de l'Espagne. Toutefois l'origine de ce phénomène diffère : si en Belgique il y a un lien avec l'étendue de notre système de chômage dans le temps, il est clair que l'Espagne est particulièrement frappée par le chômage suite à la dernière crise économique. Quant à la Finlande, on y a constaté un pic de chômage en 2015 ce qui explique l'augmentation des dépenses.

Figure 6 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2015



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

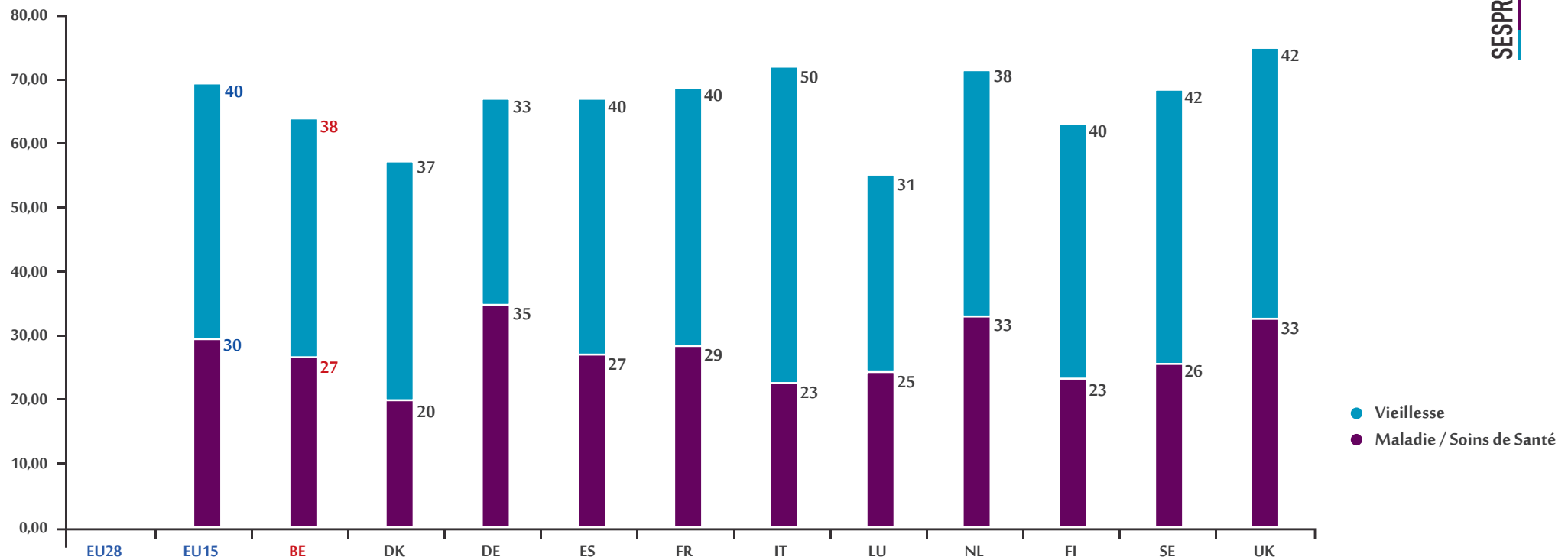
Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2015

En % du TPS	Maladie/ Soins de santé	Incapacité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
<b>EU28</b>								
<b>EU15</b>	<b>29,57</b>	<b>7,33</b>	<b>40,05</b>	<b>5,37</b>	<b>8,58</b>	<b>4,92</b>	<b>2,17</b>	<b>2,00</b>
<b>BE</b>	<b>26,72</b>	<b>8,12</b>	<b>37,57</b>	<b>6,55</b>	<b>7,34</b>	<b>10,68</b>	<b>0,80</b>	<b>2,23</b>
DK	20,19	13,04	37,18	6,57	11,17	4,88	2,26	4,71
DE	34,70	8,14	32,53	6,58	11,35	3,66	1,99	1,05
ES	27,37	7,16	39,95	9,83	5,29	8,95	0,42	1,03
FR	28,55	6,38	40,13	5,46	7,73	6,21	2,59	2,95
IT	23,03	5,84	49,06	9,21	5,98	5,98	0,12	0,77
LU	24,68	11,05	30,66	7,85	15,49	6,59	1,42	2,27
NL	33,00	9,51	38,37	4,05	3,86	5,21	1,60	4,39
FI	23,31	10,36	39,76	2,69	10,27	8,54	2,23	2,84
SE	26,01	11,58	42,41	1,16	10,37	3,64	1,54	3,29
UK	32,71	6,14	42,20	0,31	10,04	1,42	4,90	2,28

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 8 permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.

Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2015



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

On remarque sur la figure 7 que les prestations de vieillesse et de maladie /soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations. La moyenne européenne (pour EU15) vaut un peu moins de 70 % du total des prestations. Certains pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou les Pays-Bas dépassent les 70 %. La Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 64,29 %.

## Abréviations

**EUROSTAT** : Office statistique des Communautés européennes

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**SESPROS** : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

**SPF** : Service Public Fédéral

**TDS** : Total des dépenses sociales

**TPS** : Total des prestations sociales

**TRS** : Total des recettes sociales

**UE** : Union Européenne

**EU15** : Les 15 pays de l'Union Européenne avant le 1/5/2004 (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède et Royaume-Uni).

**EU28** : Les 28 pays de l'Union Européenne (UE 15 + République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

**AT** : Autriche

**BE** : Belgique

**BG** : Bulgarie

**CY** : Chypre

**CZ** : République tchèque

**HR** : Croatie

**DE** : Allemagne

**DK** : Danemark

**EL** : Grèce

**ES** : Espagne

**EE** : Estonie

**FI** : Finlande

**FR** : France

**HU** : Hongrie

**IE** : Irlande

**IT** : Italie

**LV** : Lettonie

**LT** : Lituanie

**LU** : Luxembourg

**MT** : Malte

**PL** : Pologne

**PT** : Portugal

**NL** : Pays-Bas

**RO** : Roumanie

**SE** : Suède

**SK** : Slovaquie

**SI** : Slovénie

**UK** : Royaume-Uni



## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2016	08
<b>Tableau 2</b> : Dépenses sociales de la Belgique en 2016	10
<b>Tableau 3</b> : Montants des prestations sociales par risque en 2016	11
<b>Tableau 4</b> : Prestations en espèces et en nature en 2016	13
<b>Tableau 5</b> : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2015	16
<b>Tableau 6</b> : Structure des dépenses de protection sociale en 2015	18
<b>Tableau 7</b> : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2015	20
<b>Tableau 8</b> : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2015	22

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Répartition des recettes sociales en 2016 (en millions d'€)	09
<b>Figure 2</b> : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2016	12
<b>Figure 3</b> : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2016	14
<b>Figure 4</b> : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2015	17
<b>Figure 5</b> : Dépenses sociales en % du PIB en 2015	19
<b>Figure 6</b> : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2015	21
<b>Figure 7</b> : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2015	23

## Bibliographie

- Aperçu de la sécurité sociale en Belgique, SPF Sécurité sociale, 2012.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.

## Websites

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>



ORDER

© 2018

**SPF Sécurité sociale**

Centre administratif Jardin Botanique  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 135  
1000 Bruxelles  
[www.socialsecurity.fgov.be](http://www.socialsecurity.fgov.be)  
[dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be](mailto:dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be)

**Dépôt légal version électronique**

D/2018/10.770/28

**Editeur responsable**

Peter Samyn

**Rédaction**

Christel Nuyens, Dirk Moens & Michel Mingiedi

**Rédaction finale**

DG Soutien et Coordination politiques

**Traduction**

Service Traduction

**Réalisation**

Service Communication